



1 - Large de 21 mètres et haute de 11,4 mètres, la galerie en béton conçue par l'architecte Kengo Kuma protège les polychromies du portail médiéval. Les perspectives depuis la montée Saint-Maurice ont été conservées en concentrant la végétation en périphérie.

Exit la voiture, place à un nouvel écrin

Comment mettre en valeur un geste architectural fort au pied d'un monument historique ?
Autour de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, le paysage se met au service du patrimoine à travers un nouveau parvis piéton végétalisé.

La découverte, en 2009, de polychromies sur le portail médiéval de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers est à l'origine de la requalification d'une partie du cœur historique de la ville. Afin de préserver ce patrimoine remarquable, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) lance, en 2019, un concours international remporté par l'architecte Kengo Kuma pour concevoir une structure de protection. Il imagine une galerie monumentale et contemporaine en béton, inaugurée en avril 2026. En parallèle, Angers Loire Métropole et la Ville souhaitent restructurer les espaces publics attenants. Le projet d'aménagement, imaginé par l'agence Art des Villes et des Champs, englobe le parvis de la cathédrale (place Monseigneur de Chappoulie) ainsi que les rues du Parvis-Saint-Maurice, Chanoine Urseau et Saint-Christophe. Jusqu'alors largement dédiés à la circulation et au stationnement automobiles, ces espaces ont fait l'objet d'une requalification en cohérence avec le Schéma directeur des paysages angevins. L'objectif consistait à mettre en valeur le monument historique et à créer des espaces plus agréables et végétalisés.

Du stationnement au parvis paysager

Le parvis est devenu entièrement piéton. La circulation automobile et le stationnement ont été supprimés, à l'exception des accès réservés aux riverains et aux besoins liés aux cérémonies religieuses. Des bornes de contrôle d'accès escamotables délimitent le plateau piétonnier, en bas de la rue

Chanoine-Urseau et entre les places Monseigneur-Chappoulie et Freppel. Le nouveau revêtement valorise des pavés récupérés directement sur site. *"Il s'agit de pavés en calcaire et en granit de 30 cm d'épaisseur. Ils ont été déposés puis sciés en deux afin d'être réemployés sur 2500 m² du parvis"*, explique Yohan Odin, ingénieur, paysagiste concepteur et associé de l'agence Art des Villes et des Champs. Il poursuit : *"La Ville d'Angers, Kengo Kuma et l'Architecte des Bâtiments de France souhaitent conserver un vaste espace ouvert devant la cathédrale afin de dégager la perspective depuis la montée Saint-Maurice et de mettre en valeur le monument. Nous ne pouvions donc pas planter dans cet axe. Les végétaux ont été implantés de part et d'autre, dans des massifs aux formes organiques."* Au total, 625 m² d'espaces plantés structurent le parvis. En complément, 200 m² de pavés engazonnés assurent la transition entre les surfaces minérales et les massifs végétalisés, dans la continuité des aménagements de la promenade du Bout-du-Monde, autre lieu de vie emblématique de la ville.

La végétalisation se prolonge enfin dans l'ensemble des rues du périmètre. *"Lors du terrassement de la rue Chanoine-Urseau, nous avons été confrontés à la présence de roche affleurante. L'Architecte des Bâtiments de France préconisait de la préserver, ce qui ne permettait pas de creuser suffisamment pour aménager les fosses de plantation. Nous avons donc créé des bacs maçonnés afin de rehausser le niveau du sol et d'offrir aux arbres un volume de terre végétale suffisant"*, complète-t-il.

Neuf massifs pour neuf ambiances

“La Ville souhaitait la plantation d’un arbre remarquable. Le choix s’est porté sur un charme-houblon de calibre 25/30, une essence résistante dont le gabarit est adapté aux dimensions de la place”, poursuit le concepteur. Au total, 18 autres ont été plantés, répartis entre la rue Chanoine-Urseau, la rue du Parvis-Saint-Maurice et la place Monseigneur-Chappoulie, à raison de six sujets par secteur.

La présence des bâtiments alentour génère des conditions d’ensoleillement très variables selon les secteurs. “Nous avons ainsi créé neuf typologies de massifs, adaptées aux situations ombragées, semi-ombragées ou ensoleillées, en associant vivaces basses, vivaces hautes et arbustes. La palette végétale s’inscrit dans les orientations définies par la Ville d’Angers et a été validée par l’Architecte des Bâtiments de France, avec des floraisons déclinées dans des tonalités de blanc, rose, bleu et violet”, complète-t-il. Les massifs les plus exposés au passage sont protégés par des ganivelles et des lisses métalliques basses, destinées à canaliser les déplacements et à limiter le piétinement. Afin d’assurer la reprise des plantations, la maîtrise d’ouvrage souhaitait également mettre en place un système d’arrosage automatique temporaire.

Habiter le nouveau parvis

Élément phare du mobilier du nouveau parvis, une pergola métallique prend place au nord-ouest du projet. “L’architecte souhaitait installer une grande pergola pour apporter un ombrage complémentaire et de créer un point d’appel dans l’aménagement”, explique Yohan Odin. La structure mesure 16 m sur 6 m et atteint 3,80 m de hauteur. Des plantes grimpantes, installées à l’automne prochain, viendront végétaliser l’ensemble. Son implantation a toutefois nécessité quelques adaptations techniques : “Lors des travaux, nous avons découvert un ancien

puits qu’il était impératif de préserver. Nous avons donc adapté les fondations et décalé les plots en béton afin de conserver le positionnement souhaité de la structure.”

Le mobilier est complété par des chaises individuelles, modèle Neobarcino (marque Benito), issues de la charte de mobilier de la Ville. “Leur positionnement a été testé et validé directement sur le site, en concertation avec l’Architecte des Bâtiments de France”, explique-t-il.

Enfin, 15 arceaux vélos (entreprise Ingénia) sont répartis sur l’ensemble du périmètre, complétés par une borne-fontaine. “Cinq corbeilles (modèle Easy de Sineu Graff) ont également été installées de manière provisoire afin d’observer les usages avant de déterminer leur emplacement définitif et de les fixer”, conclut le concepteur.

Fiche technique

- Maîtrise d’ouvrage : Angers Loire Métropole
- Maîtrise d’œuvre : KKAA / ALM / Avec / Pragma Ingénierie
- Entreprises : Eurovia / ATP / Edelweiss / Terideal
- Pépinières :
 - Arbres : Chauviré / Végétal Services
 - Arbustes : Végétal Services
 - Vivaces : Lepage / Barrault Horticulture / Udenhout / Végétal Services
- Périmètre : 3 300 m²



2 - Les *Acanthus mollis* animent les massifs “zones ensoleillées” et “mixtes arbustifs”, parmi les neuf typologies de plantation définies pour le projet. 3 - Les massifs “zones modérément ensoleillées” accompagnent les cheminements avec une palette associant vivaces et arbustes. Les floraisons violettes de l’*Agastache x rugosa* ‘Black Adder’ participent notamment à l’animation des pieds d’arbres. 4 - La pergola en acier reprend le langage des profilés IPN traditionnellement utilisés en charpente. Elle sera progressivement colonisée par des plantes grimpantes afin d’apporter de l’ombrage à la place.